



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 53800

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au tourisme sur le bilan de la saison touristique 2000. Le Gouvernement a affirmé comme priorité le droit aux vacances pour tous. La mise en oeuvre de moyens importants a été réalisée et des dispositifs d'aide aux vacances pour les plus démunis ont été mis en place. En conséquence, et au vu des efforts entrepris pour l'accès de tous aux vacances et malgré les pollutions accidentelles, il souhaiterait connaître le bilan de la saison touristique en 2000.

Texte de la réponse

En 2000, l'accès aux vacances, et en particulier des personnes les plus démunies et des handicapés, a été un axe prioritaire de la politique du secrétariat d'Etat au tourisme. Plusieurs initiatives ont été prises en ce sens, en liaison étroite avec les associations de tourisme social, les comités d'entreprises, les associations familiales et les élus. L'objectif de ces initiatives est de donner un contenu concret au droit aux vacances pour tous reconnu par la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. En particulier, la bourse solidarité vacances a été constituée le 21 septembre 1999, sous la forme d'un groupement d'intérêt public, et permet de rapprocher, dans une démarche de plus grande mixité sociale, les professionnels du tourisme, les associations caritatives et les comités de chômeurs, pour une mise en commun des compétences et des moyens disponibles au service des familles et des personnes en difficulté. Le principe de cette bourse est d'offrir des places dans des organismes d'hébergement et des structures de tourisme social et associatif, durant toute l'année, à des personnes démunies. Dès l'été 1999, mille personnes issues des milieux défavorisés ont pu partir en vacances, dont certains pour la première fois. L'objectif pour l'an 2000 était de proposer dix mille places aux familles pour profiter des vacances et des loisirs, dont 78 % en été. Dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, le secteur du tourisme social est l'objet d'une évaluation conduite par l'inspection générale des affaires sociales en liaison étroite avec la direction du tourisme. Un rapport sera remis au cours du premier semestre de 2001 et traitera des actions menées dans le secteur depuis cinq ans, mais aussi des politiques susceptibles de contribuer au renforcement du tourisme social. S'agissant du bilan touristique global de l'année 2000, il convient de noter une grande stabilité des déplacements personnels des Français par rapport à la même période de 1999, tant en termes de séjours de - 0,7 % qu'en nuitées + 0,6 %. (Source SDT/direction du tourisme/Sofres.) Les événements, liés au naufrage de l'Erika, qui ont marqué la côte Atlantique ont eu pour conséquence un recul des parts de marché des régions Bretagne et Pays-de-la-Loire, en particulier pour les séjours personnels et l'hébergement marchand. Si la clientèle Française a continué à se rendre sur le littoral cet été, une partie s'est laissée tenter par les plages étrangères. Les déplacements des français à l'étranger continuent de progresser fortement, de 6,1 % en séjours et de 10,3 % en nuitées, notamment pour les séjours d'agrément et les séjours marchands, ce qui confirme leur propension à quitter l'Hexagone pour leurs déplacements personnels. Avec soixante-quinze millions d'arrivées de touristes étrangers en France (+ 3 % par rapport à 1999), le résultat enregistré en 1999 devrait être dépassé. En outre, il faut relever que la dépense moyenne de ces touristes serait supérieure à celle de 1999. Selon l'enquête direction du tourisme/INSEE, la fréquentation étrangère dans l'hôtellerie homologuée a augmenté de + 3,4 % en nuitées sur l'ensemble de

l'année 2000. Avec une augmentation d'environ 4 %, le Royaume-Uni conforte sa première place parmi les clientèles étrangères. La clientèle américaine connaît une augmentation de l'ordre de 10 % en nuitées par rapport à 1999. Dans l'hôtellerie de plein air, la désaffection de la clientèle étrangère a été particulièrement importante pour l'Allemagne et la Grande-Bretagne/Irlande (diminutions respectives de 19 % et de 13 %). Avec une baisse plus faible de fréquentation, les Pays-Bas ont encore augmenté leur importance dans la clientèle étrangère pour ce mode d'hébergement. Selon cette même enquête, la fréquentation dans l'hôtellerie homologuée est supérieure à celle enregistrée en 1999. Le volume des nuitées sur l'ensemble de l'année a augmenté de 2,3 %, cette hausse étant plus marquée pour les étrangers (+ 3,4 %) que pour les Français (+ 1,6 %), ceci malgré une baisse sensible dans les régions de l'Atlantique. Par ailleurs, les campings français n'ont donc pas réussi à retrouver le très haut niveau de 1999 (près de cent millions de nuitées sur la même période en raison de la météo de juillet), notamment pour la clientèle étrangère qui enregistre un déficit de 11,9 % de nuitées par rapport à 1999. En comparaison avec les résultats de 1998, la baisse n'est cependant que de 1,7 %, et seulement de 1,1 % pour les étrangers. Les conditions climatiques médiocres du mois de juillet ne suffisent pas à expliquer ces résultats. Les trois régions concernées par le naufrage de l'Erika (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes) enregistrent des baisses importantes de fréquentation des campings. Cette diminution atteint même 29 % pour la clientèle étrangère en Bretagne. Seules la Corse, Rhône-Alpes, le Languedoc-Roussillon et l'Alsace ont vu leur situation légèrement s'améliorer par rapport à 1999. Selon l'enquête syndicat national des agences de voyages/centre d'observation économique, sur l'ensemble de l'année 2000, le chiffre d'affaires des agences distributrices est en nette hausse. En effet, le chiffre d'affaires total cumulé en valeur atteint 70,8 milliards de francs, en augmentation de 11,7 % par rapport à la même période de 1999. Selon les estimations provisoires de la direction du tourisme basées sur les données fournies par la Banque de France pour les dix premiers mois de l'année, le solde du poste voyages de la balance des paiements devrait afficher, pour l'année 2000, un solde de cent milliards de francs, en hausse de 13,8 % par rapport à 1999 (recettes : 215 milliards de francs soit + 9,3 % ; dépenses : 115 milliards de francs soit + 6,2 %).

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53800

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6574

Réponse publiée le : 23 avril 2001, page 2494